

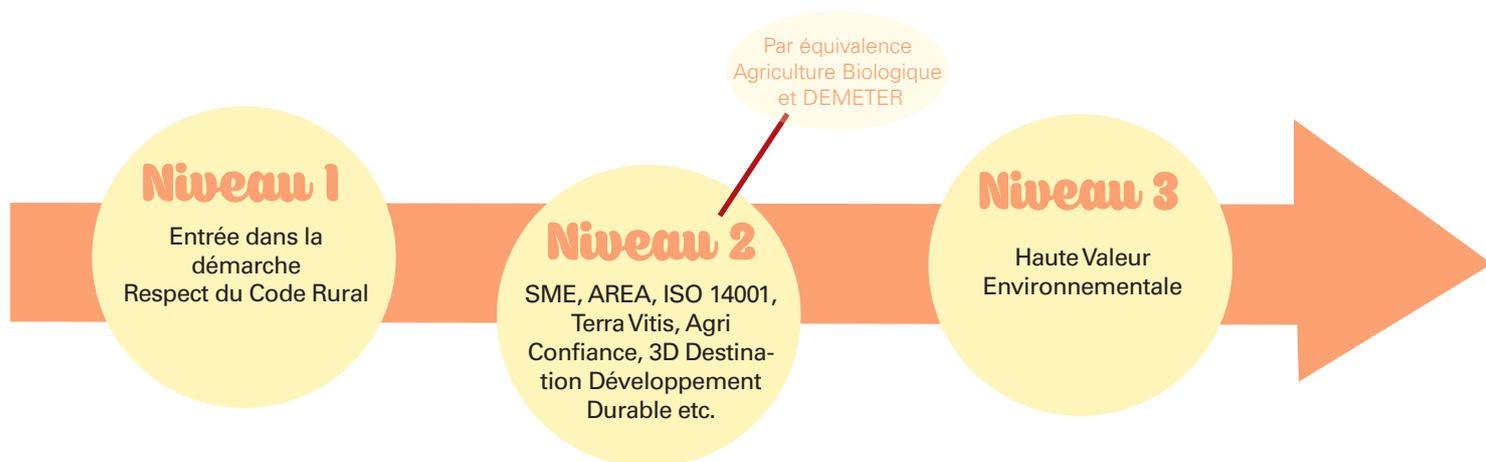
**L'ODG des Bordeaux et
Bordeaux Supérieur
vous accompagne dans vos démarches
environnementales.**

**Certification environnementale,
l'ODG vous accompagne !**

Pourquoi-pas vous ?

Nous vous proposons de vous certifier dans la démarche AREA (Agriculture Respectueuse de l'environnement en Aquitaine) ou de réaliser l'état des lieux d'entrée de la démarche SME (Système de Management Environnemental).

Ces deux paliers peuvent vous aider à poursuivre vers le plus haut niveau environnemental : la HVE (Haute Valeur Environnementale).



Certification AREA : qu'est-ce que c'est ?

Portée par la région Nouvelle Aquitaine, l'ODG prend en charge: la visite sur site et le suivi des actions à mettre en place jusqu'à la certification AREA.

Principaux points de la démarche AREA

- FERTILISANTS :** réduire les pollutions liées aux effluents et aux fertilisants
- BIOSÉCURITÉ :** garantir la limitation des risques sanitaires
- BIODIVERSITÉ :** maintenir et développer la biodiversité
- EAU :** raisonner les prélèvements sur la ressource en eau
- PRODUITS PHYTOSANITAIRES :** réduire les pollutions liées aux produits phytosanitaires
- EFFLUENTS VÉGÉTAUX :** supprimer les pollutions liées à la transformation des végétaux
- ÉNERGIE :** économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables

Cette certification environnementale vous permet :

- 1** d'anticiper les exigences futures en termes d'environnement
- 2** d'améliorer vos performances environnementales
- 3** d'enregistrer la traçabilité de vos pratiques agricoles
- 4** d'obtenir une reconnaissance officielle de vos efforts

Plus d'infos en cliquant ici

Diagnostic environnemental d'entrée à la démarche SME



Votre ODG Bordeaux et Bordeaux Supérieur prend également en charge l'état des lieux qui peut vous conduire à la certification ISO 14001 et/ou Haute Valeur Environnementale.

L'accompagnement comprend uniquement le diagnostic environnemental initial.

Cet état des lieux peut également être l'occasion de faire le point sur la gestion des effluents, des déchets, des pratiques viticoles ou vinicoles.

Conditions de recevabilité :

être adhérent à l'ODG
Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

Plus d'infos en cliquant ici

Votre contact à l'ODG

Nathalie LANIESSE
au 06.12.99.06.51



par mail : nathalie.laniesse@planete-bordeaux.fr